



COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'Auvergne

63950 - SAINT-SAUVES D'Auvergne

Tél : 04.73.81.10.55

Site : www.saint-sauves-auvergne.fr

Courriel : mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr

Liste des délibérations du Conseil Municipal **prises en séance du 27 juin 2023**

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Cyrielle COUFORT, Véronique DAMIENS, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Catherine RABETTE.

Excusés : Patrick BOURGUIGNON pouvoir donné à David SAUVAT, Claude BRUT, Richard GUILLAUME pouvoir donné à Véronique DAMIENS

Absents : Thierry VEDRINE, Claudette VILLETTELE

Secrétaire de séance : Grégory COSTE

N° de la délibération	Objet	Vote
DCM-27062023-01	Rénovation de l'école : attribution des marchés	Adoptée
DCM-27062023-02	Adressage : choix du prestataire de service	Adoptée
DCM-27062023-03	Ecole : modification de la répartition budgétaire des crédits alloués	Adoptée
DCM-27062023-04	Cantine scolaire : modification du règlement intérieur	Adoptée

Affichée et publiée le 29/06/2023

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 10

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT

Pour : 12

Contre : 0 **Représentés** : Patrick BOURGUIGNON par David SAUVAT, Richard GUILLAUME par Véronique DAMIENS

Abstentions : 0 **Excusé** : Claude BRUT

Absents : Claudette VILLETTELE, Thierry VEDRINE

Secrétaire : Grégory COSTE

Objet : Rénovation de l'école : attribution des marchés

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er décembre 2022 validant l'avant-projet définitif de la rénovation de l'école (tranche 1) ;

Vu la réunion d'ouverture des plis du 5 juin 2023 et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet d'architectes PERICHON-JALICON le 12 juin 2023 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

1° - après examen des propositions, décide de confier les travaux aux entreprises désignées ci-dessous qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au vu des critères de sélection énoncés dans le règlement de la consultation

Désignation des lots	Entreprise	Montant HT	Estimatif HT
Lot n° 2 : Terrassements/Gros-œuvre/Aménagements extérieurs	RAIA	325 000.00 €	340 000 €
Lot n° 3 : Ravalement de façades	BREDECHE	19 926.86 €	23 000 €
Lot n° 4 : Charpente bois/Couverture zinc/ Zinguerie	GOUNY TMB	47 457.81 €	48 000 €
Lot n° 6 : Menuiseries extérieures bois	DEFIX	13 307.46 €	6 000 €
Lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois / Mobiliers fixes	GOUNY TMB	39 871.05 €	36 000 €
Lot n° 9 : Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture	BONGLET	104 912.19 €	86 000 €
Lot n° 10 : Chape/Sols souples	CARTECH	14 945.01 €	13000 €
Lot n° 11 : Carrelage/Faïence	BRUNHES JAMMES	30 122.63 €	32 000 €
		595 543.01 €	584 000 €

2° - considérant que les lots n° 5, 7, 12 et 13 sont infructueux, décide de relancer une consultation pour ces lots

3° - concernant le lot n° 14, une renégociation est en cours

4° - autorise M. le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

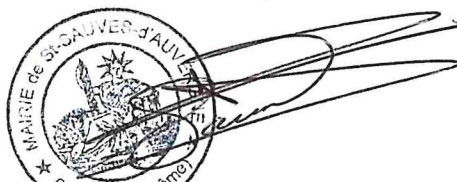
Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 27 juin 2023, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Grégory COSTE

SOUS PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 28/06/2023
063-216303974-20230627-DCM_27062023_01-DE



Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 10

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT

Pour : 12

Contre : 0 **Représentés** : Patrick BOURGUIGNON par David SAUVAT, Richard GUILLAUME par Véronique DAMIENS

Abstentions : 0 **Excusé** : Claude BRUT

Absents : Claudette VILLETTE, Thierry VEDRINE

Secrétaire : Grégory COSTE

Objet : Adressage : choix du prestataire de service

M. le Maire présente aux conseillers les différentes offres reçues de Planigraphe, Signa-concept et de La Poste lors de la consultation d'un prestataire de service pour l'adressage.

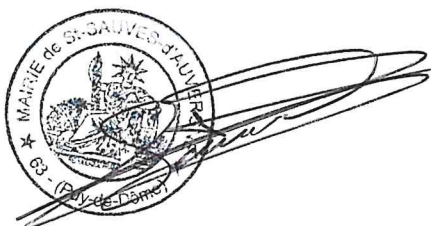
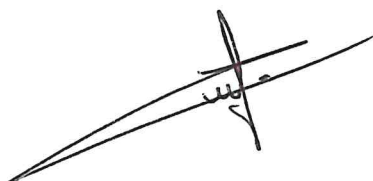
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de PLANIGRAPHE économiquement la plus avantageuse pour un montant de 4 000 € HT (récolte et structuration des données nécessaires au projet - audit de la dénomination des voies adressées - travail de localisation des adresses sur le terrain - traitement cartographique - réunions, échanges et corrections - création de la base adresse locale et intégration dans la BAN)
- autorise M. le Maire à signer le bon de commande en résultant.

Une nouvelle consultation sera réalisée ultérieurement pour la fourniture des panneaux, des plaques de rues et numéros de maisons.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 27 juin 2023, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Grégory COSTE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'Auvergne**

Séance du 27 juin 2023

DCM_27062023_03

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT

Pour : 12

Contre : 0 **Représenté** : Patrick BOURGUIGNON par David SAUVAT

Abstentions : 0 **Excusé** : Claude BRUT

Absents : Claudette VILLETTELE, Thierry VEDRINE

Secrétaire : Grégory COSTE

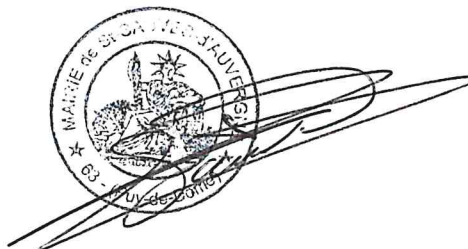
Objet : Ecole : modification de la répartition budgétaire des crédits alloués

A la demande des enseignants et pour faciliter les achats de la coopérative scolaire sur internet notamment, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la nouvelle répartition des crédits alloués à l'école primaire :

- Article 6574 : subvention à la coopérative scolaire : 1 500 € (au lieu de 500 €)
- Article 6067 : fournitures scolaires : 4 000 € (au lieu de 5 000 €)

Le secrétaire de séance, Grégory COSTE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 27 juin 2023, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT

Pour : 12

Contre : 0 **Représentés** : Patrick BOURGUIGNON par David SAUVAT

Abstentions : 0 **Excusé** : Claude BRUT

Absents : Claudette VILLETTELE, Thierry VEDRINE

Secrétaire : Grégory COSTE

Objet : Cantine scolaire : modification du règlement intérieur

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire joint à la présente délibération et dont les principales modifications sont :

- l'inscription au service obligatoire : inscription annuelle ou occasionnelle (plus aucune inscription par mail ou sur le site de la mairie n'est nécessaire). Le choix est valable pour toute l'année scolaire. Aucun changement ne sera accepté en cours d'année scolaire
- Pour les repas occasionnels, le nombre de repas sera pointé tous les jours et comptabilisé
- Tarification du repas :
 - régulier : 3.10 €
 - famille nombreuse (à partir de 3 enfants mineurs à charge et scolarisés) : 2.20 €
 - adulte : 4.00 €
 - occasionnel : 5.00 €

Le nouveau règlement intérieur est applicable à compter du 1er septembre 2023.

Le secrétaire de séance, Grégory COSTE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 27 juin 2023, le Maire, David SAUVAT

